



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



**Date de la convocation** : 12 novembre 2021, affichée le jour même

**Étaient présents** : MM CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, HERITIER Marlène, LALANNE Aurélie, LUIS Carlos, COLAS Marie-Laure, LAMARQUE Richard, LAMAGNERE Bernard, JUNCA Marie-Claire, MAUPIN Hélène, GINGALI Antonio

**Absents excusés** : MM RICHARD Christine  
LARTIGAU Michel (pouvoir à Daniel CAZENEUVE)  
BARBERAN Céline

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme COLAS Marie-Laure

**DÉBUT DE SÉANCE** : 19 h 00

### **Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2021 ;
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Modification d'attribution de compensation des communes ;
- Ressources Humaines : Création d'un poste temporaire d'accroissement du travail du 01 décembre 2021 au 30 novembre 2022 ;
- Cimetière : Reprise des concessions en état d'abandon ;
- Subventions associations ;
- Questions diverses.

oOo

#### Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marie-Laure COLAS se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2021 :

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021 à l'assemblée.

**VOTE** : 12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

-  Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Modification d'attribution de compensation des communes :

Mr Jean-Marc PRIAM arrivé tardivement à cette réunion, n'a pas participé au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la CLECT.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- De procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées à l'EPCI lors d'un transfert de compétences
- De garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 11 octobre 2021, pour examiner les points suivants :

- Modification des attributions de compensation : neutralisation des nouvelles règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** les conclusions du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges concernant le point suivant :

- Modification des attributions de compensation : neutralisation des nouvelles règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire

**Approuve** l'évolution des attributions de compensation conformément au rapport de la CLECT et au décompte joint en annexe,

**Décide** que le montant sera ajusté sur le Budget 2021.

**VOTE : 12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

-  Ressources Humaines : Création d'un poste temporaire d'accroissement du travail du 01 décembre 2021 au 30 novembre 2022 :

Mr Jean-Marc PRIAM, arrivé tardivement à cette réunion, n'a pas participé au vote de cette délibération.



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service de secrétariat de mairie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2022,

L'assemblée délibérante,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I 1°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- de créer un emploi temporaire à temps complet à raison de 35 h/semaine d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2022 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : secrétariat de mairie,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de : secrétaire de mairie,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 356 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (échelle C2), emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

**VOTE : 12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

 Cimetière : Reprise des concessions en état d'abandon :

Le conseil municipal de Préchacq-les-Bains,

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon,



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



Après avoir entendu la présentation des concessions suivantes délivrées dans le cimetière communal :

1°/ Concession perpétuelle **n°16** délivrée le 10 avril 1917 à Mme Marguerite FOSSATS Veuve DAVERAT, dans laquelle a été inhumé M. Jean DAVERAT (1899-1917)

2°/ Concession perpétuelle **n°23** délivrée le 12 mars 1922 à M. Jean MAUMAS, dans laquelle M. Jean MAUMAS, Mort au champ d'honneur à la bataille de SOMME-PY a été inhumé le 29/09/1918 à l'âge de 36 ans.

3°/ Concession perpétuelle **n°31** délivrée le 09 mars 1930 à Veuve MORLAES, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

4°/ Concession perpétuelle **n°38** délivrée le 12 février 1931 à Mme Suzanne LAPATTE, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

5°/ Concession perpétuelle **n°42** délivrée le 10 mars 1933 délivrée à Mme Rose LABORDE Veuve DUBREUIL, dans laquelle a été inhumé Mme Rose DUBREUIL née LABORDE (1876-1950).

6°/ Concession perpétuelle **n°50** délivrée le 18 avril 1935 à M. FOURNIER, dans laquelle a été inhumé M. Pierre FOURNIER (1861-1943)

7°/ Concession perpétuelle **n°54** délivrée le 24 janvier 1935 à M. Jean-Baptiste LUX, dans laquelle ont été inhumés Mme Marie DARRIBEYROS (1856-1935) et M. Jean-Baptiste LUX (1869-1949).

8°/ Concession perpétuelle **n°56** délivrée le 18 février 1937 à M. Maurice LABORDE, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

9°/ Concession perpétuelle **n°57** délivrée le 16 octobre 1938 à M. Ernest LAPORTE, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié

10°/ Concession perpétuelle **n°61** du 11 mai 1941 à M. Elie PUYO, dans laquelle a été inhumé M. Jean PUYO (1878-1963).

11°/ Concession perpétuelle **n°101** délivrée le 14 janvier 1958 à Mme Geneviève TACHOIRES dans laquelle a été inhumée Mme Geneviève TACHOIRES (nom et prénom visibles sur plaque funéraire sans date).

12°/ Concession perpétuelle **n°106** délivrée le 28 août 1962 à M. Étienne MALET, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

13°/ Concession perpétuelle **n°146** délivrée le 29 octobre 1975 à Mme Simone AUGIS dans laquelle ont été inhumés Monsieur Marcel AUGIS (1896-1973) et Madame Simone AUGIS (1900-1986).

14°/ Concession perpétuelle **n°147** délivrée en novembre 1975 à M. Raymond LACOUTURE.

15°/ Concession perpétuelle **n°176** délivrée le 24 mai 1968 à M. Marcel SOLIGNÉ, dans laquelle a été inhumé M. Auguste PERNAUT (1874-1957).



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



16°/ Concession n° **provisoire 224** dans laquelle a été inhumée Mme Élixa DAVRAT décédée le 15/12/1932 à l'âge de 69 ans.

17°/ Concession n° **provisoire 225** dans laquelle a été inhumé M. Jean DAVERAT (1905-1968).

18°/ Concession n° **provisoire 227** dans laquelle a été inhumée Mme Marguerite LAMAGNERE (1863-1946).

19°/ Concession n° **provisoire 228** dans laquelle ont été inhumés M. André LAFURIE en 1923 à l'âge de 48 ans et Mme Marie LAFURIE (1875-1948).

20°/ Concession n° **provisoire 229** dans laquelle a été inhumée Madame Maria DUCASSE (1882-1947).

21°/ Concession n° **provisoire 230** dans laquelle a été inhumé M. Jean-Baptiste LALANNE (1862-1954).

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21,

**Vu** les Procès-Verbaux du 15 mai 2018 et du 06 octobre 2021,

**Vu** le certificat constatant l'affichage d'extraits du procès-verbal relatif à l'état d'abandon des concessions du 22 mai 2018 au 25 juin 2018 puis par extraits pendant un mois, à quinze jours d'intervalle du 09 juillet au 10 août 2018 et du 27 août 2018 au 24 septembre 2018 à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune,

**Vu** le certificat constatant l'affichage d'extraits du second procès-verbal relatif à l'état d'abandon des concessions du 06 octobre 2021 au 17 novembre 2021,

**Considérant** que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont bien en état d'abandon selon les termes de l'article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière,

**Considérant que la concession n°23 a été entretenue** depuis la constatation du premier Procès-Verbal le 25 mai 2018 et sort de la procédure de reprise d'abandon comme précisé dans le procès-verbal de deuxième constatation de l'état d'abandon de concessions établi le 06 octobre 2021,

**Considérant que la concession n°147 a été entretenue** depuis la constatation du premier Procès-Verbal le 25 mai 2018 et sort de la procédure de reprise d'abandon comme précisé dans le procès-verbal de deuxième constatation de l'état d'abandon de concessions établi le 06 octobre 2021,



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



#### Délibère :

**Article 1.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle **n°16** délivrée le 10 avril 1917 à Mme Marguerite FOSSATS Veuve DAVERAT, dans laquelle a été inhumé M. Jean DAVERAT (1899-1917)

**Article 2.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle **n°31** délivrée le 09 mars 1930 à Veuve MORLAES, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

**Article 3.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle **n°38** délivrée le 12 février 1931 à Mme Suzanne LAPATTE, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

**Article 4.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle **n°42** délivrée le 10 mars 1933 délivrée à Mme Rose LABORDE Veuve DUBREUIL, dans laquelle a été inhumé Mme Rose DUBREUIL née LABORDE (1876-1950).

**Article 5.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle **n°50** délivrée le 18 avril 1935 à M. FOURNIER, dans laquelle a été inhumé M. Pierre FOURNIER (1861-1943)

**Article 6.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle **n°54** délivrée le 24 janvier 1935 à M. Jean-Baptiste LUX, dans laquelle ont été inhumés Mme Marie DARRIBEYROS (1856-1935) et M. Jean-Baptiste LUX (1869-1949).



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



**Article 7.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle n°56 délivrée le 18 février 1937 à M. Maurice LABORDE, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

**Article 8.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle n°57 délivrée le 16 octobre 1938 à M. Ernest LAPORTE, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié

**Article 9.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle n°61 du 11 mai 1941 à M. Elie PUYO, dans laquelle a été inhumé M. Jean PUYO (1878-1963).

**Article 10.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle n°101 délivrée le 14 janvier 1958 à Mme Geneviève TACHOIRES dans laquelle a été inhumée Mme Geneviève TACHOIRES (nom et prénom visibles sur plaque funéraire sans date).

**Article 11.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle n°106 délivrée le 28 août 1962 à M. Étienne MALET, dans laquelle aucun défunt n'a été identifié.

**Article 12.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle n°146 délivrée le 29 octobre 1975 à Mme Simone AUGIS dans laquelle ont été inhumés Monsieur Marcel AUGIS (1896-1973) et Madame Simone AUGIS (1900-1986).

**Article 13.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession perpétuelle n°176 délivrée le 24 mai 1968 à M. Marcel SOLIGNÉ, dans laquelle a été inhumé M. Auguste PERNAUT (1874-1957).



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



**Article 14.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession n° **provisoire 224** dans laquelle a été inhumée Mme Élixa DAVRAT décédée le 15/12/1932 à l'âge de 69 ans.

**Article 15.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession n° **provisoire 225** dans laquelle a été inhumé M. Jean DAVERAT (1905-1968).

**Article 16.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession n° **provisoire 227** dans laquelle a été inhumée Mme Marguerite LAMAGNERE (1863-1946).

**Article 17.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession n° **provisoire 228** dans laquelle ont été inhumés M. André LAFURIE en 1923 à l'âge de 48 ans et Mme Marie LAFURIE (1875-1948).

**Article 18.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession n° **provisoire 229** dans laquelle a été inhumée Madame Maria DUCASSE (1882-1947).

**Article 19.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession suivante réputée en état d'abandon dans le cimetière communal :

- Concession n° **provisoire 230** dans laquelle a été inhumé M. Jean-Baptiste LALANNE (1862-1954).

**Article 20.** M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 21.** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

**VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### Subventions associations :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'association « Aide à Domicile en Milieu Rural » (ADMR) de Montfort-en-Chalosse pour l'année 2021.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association « Aide à Domicile en Milieu Rural » (ADMR) de Montfort-en-Chalosse une subvention d'un montant de 500 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

**VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un document reçu de la Communauté de Communes Terres de Chalosse sur le recensement des travaux pour le programme voirie 2022. Ce document arrivé tardivement, il est impossible de convoquer la Commission Voirie. Une réponse est attendue au plus tard le 26 novembre 2021. Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles seraient les voix à refaire (goudronnage, point en temps...).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entreprise en charge de la livraison de bois de chauffage habituellement n'a pas pu être disponible. Il laisse la parole à Monsieur Richard Lamarque. Ce dernier a contacté une entreprise Chalossaise qui effectue des travaux agricoles. Cette entreprise doit se déplacer sur la commune avec un tracteur et un grappin plus deux tracteurs et deux remorques : une remorque qui porte 10m<sup>3</sup> et une autre qui porte 5m<sup>3</sup>.

Sur la commune, 180 stères sont commandés, dont 40 stères enlevés sur place par les particuliers et 140 stères à livrer.

Monsieur Antonio Gingali demande à Monsieur le Maire si on renouvelera l'expérience l'année prochaine. Dans l'affirmative, il faudra le faire dès le mois de septembre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avancement du loyer du Presbytère. Il rappelle que le locataire a fait appel à une commission de surendettement qui a annulé la dette. À ce jour, de nouveaux loyers sont impayés. Monsieur le Maire va contacter l'avocat afin de prendre connaissance des mesures à mettre en place.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 6 personnes du conseil se déplaceront à l'inauguration du Pont de Joos à Préchacq-Josbaig.



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'installation de la fibre optique sont en cours sur la commune. À ce titre la Route des forceries a été équipée de poteaux en bois.

Monsieur Philippe Légize demande à Monsieur le Maire pourquoi les élus n'ont pas été informés de ces installations. Une permission de voirie a été délivrée en ce sens.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les questions diverses parviennent en mairie en amont de la réunion du conseil municipal, afin que celui-ci et les adjoints puissent y travailler dessus. Le but étant d'apporter des réponses précises.

Madame Aurélie Lalanne informe l'assemblée que la troisième tranche de la Clairsienne a été tondu.

Madame Aurélie Lalanne souhaite revenir très brièvement sur la dernière réunion du conseil municipal en ce qui concerne les informations diffusées sur PanneauPocket. Si nous statuons tous ce jour pour que les entreprises locales ne paraissent plus sur PanneauPocket, Madame Aurélie Lalanne demande également la non diffusion des informations concernant les infirmières, coiffeuse, pizza...

Après différents échanges et en accord avec l'assemblée, il a été décidé que tous types d'informations seront diffusées sur PanneauPocket afin que les administrés puissent être au courant de toutes manifestations ou services mis à la disposition de la population.

Madame Marie-Claire Junca demande à Monsieur Jean-Marc Priam où en est la réparation du City Park, pour donner suite à son mail du mois d'août avec photos à l'appui. Monsieur Jean-Marc Priam répond en disant qu'il n'y a pas eu d'avancée. Il propose d'envoyer un courrier en recommandé avec les photos puisque tous les mails restent sans réponses.

Madame Marie-Claire Junca demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est des propriétaires qui empiètent sur le domaine communal. Les administrés concernés ont été contactés et ont sorti les éléments qui se trouvaient sur le domaine communal.

Madame Marie-Claire Junca demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est du Pont du Gravier, suite à la venue de l'entreprise en juillet dernier pour sondage. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux vont se faire notamment sur le renforcement des perrés pour environ 60 000€, dont 30% à la charge de la commune et 70% pour la Communauté de Communes Terres de Chalosse.

Madame Marie-Claire Junca évoque à l'assemblée la Haille de Nadau. La Commission Sociale a convoqué les anciens bénévoles du CCAS pour faire le point. Madame Marie-Claire Junca signale que ceux-ci ne souhaitent plus participer à la confection des pâtisseries, chose que la Commission Sociale comprend très bien. Madame Marie-Claire Junca se charge de faire des devis chez le boulanger pour les merveilles. Elle souhaite que les membres du conseil aident le jour J (service, vaisselle...). Aujourd'hui ce n'est plus le CCAS mais une Commission communale comme les autres : c'est donc l'affaire de tous.



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 17 novembre 2021 à 19 h



Madame Marie-Claire Junca informe que les colis de Noël sont commandés. Ils seront réceptionnés en mairie le 16 décembre en début d'après-midi.

Madame Marie-Claire Junca souhaite faire la distribution le week-end du 19 décembre.

Celle-ci se fera par quartier, par les conseillers municipaux.

Monsieur Antonio Gingali intervient en notant que les poteaux incendie devaient être mis en place à compter du 02 novembre. Les travaux n'ayant pas pu débuter début novembre, l'entreprise doit intervenir entre le 06 et 09 décembre prochain.

Monsieur Philippe Léglize informe l'assemblée que le chemin forestier, du Clos de Pité jusqu'à l'église a été remis en état. En l'absence d'un employé communal, Monsieur Philippe Léglize a contacté Monsieur le Maire de Pontonx pour pallier ce manque de personnel. Un accord a été pris et une convention a été établie entre les deux mairies. La commune de Pontonx a donc détaché une personne pour aider aux travaux sur le chantier forestier.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les affiches et les flyers pour le Téléthon 2021.

**FIN DE SÉANCE : 21 h00**